



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
- VILLE DE REZE-lès-NANTES -



PROCES - VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.- SEANCE DU  
18 FEVRIER 1967 à 18 H.30 à LA MAIRIE.

L'an mil neuf cent soixante-sept, le dix-huit  
Février, à 18 H.30, le Conseil Municipal de la Ville de  
REZE s'est réuni sous la présidence de Monsieur PLANCHER,  
Maire, suivant convocation faite le 10 Février 1967.

Etaient présents :

Monsieur A. PLANCHER, Maire;  
Messieurs MAROT, LOUET, LE MEUT, MARCHAIS, HOCHARD  
BOUTIN, Adjointes;  
Messieurs DAVID, SAVARIAU, PENNANEAC'H, COUTANT,  
MORIN, RAFFIN, BOUYER, ARDOUIN, CORBINEAU  
ROUSSÉAU, BROSSAUD, CONCHAUDRON,  
Mme ROUTIER-LEROY, Mr. CORBIER, Mme DUGU  
Mr. HEGRON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés (ayant donné procuration pour voter en  
leur nom) :

Messieurs PRIOU, CHOEMET, BILLON, SALAUN, Conseil-  
lers.

ORDRE DU JOUR

- 1°)- Examen et vote du Budget Primitif de la Ville de REZE-  
Exercice 1967.
- 2°)- Examen et vote du Budget de la Voirie - Exercice 1967
- 3°)- Examen et vote du Budget primitif du Bureau d'Aide  
Sociale - Exercice 1967.

Le Maire ouvre la séance, et Monsieur CORBIER,  
Conseiller, est désigné à l'unanimité, pour assurer les  
fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur HAL, Secrétaire Général de la Ville, as-  
...../.....

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

siste le Maire, et assure les fonctions de Secrétaire Administratif.

Tout d'abord, Monsieur PLANCHER demande si des Conseillers ont des observations à faire en ce qui concerne la rédaction du Procès-Verbal du 7 Janvier 1967.

Madame DUGUE déclare qu'elle n'a pas d'observation à faire en ce qui concerne la rédaction proprement dite dudit Procès-Verbal, mais elle voudrait savoir si les trois échelles de traitement créées par le Conseil Municipal pour le personnel auxiliaire ont été approuvées par la Préfecture.

Le Maire lui répond par la négative. D'ailleurs l'Administration, conformément à la suggestion de Monsieur ROUSSEAU, Conseiller, fait une étude et indiquera au personnel susceptible d'être titularisé par recul d'âge (40 ans) les versements rétroactifs qu'il aura à faire à la Caisse de Retraite.

Ensuite, le dernier Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

-----

1.- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE REZE.- EXERCICE 1967.

à Le Maire donne connaissance de l'examen et de l'avis donné par la Commission des Finances ayant examiné ce projet de Budget 1967, lors de sa séance du 8 Février 1967.

Tous les Conseillers ont également reçu, par envoi du 31 Janvier 1967, un exemplaire du projet de ce budget.

La Commission a fait les propositions suivantes

1°)- A la demande de Monsieur LE MEUT, Adjoint et pour permettre la mise en place de douches suffisantes et convenables, et aussi pour solutionner le problème "évacuation et destruction des ordures ménagères", le crédit proposé est majoré de 20.000 Francs.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



.../...

Autrement dit, au Chapitre 900 on porte, d'une part à 30.000 Francs le crédit pour l'amélioration de la Colonie de Vacances et, d'autre part, on porte également à 30.000 Francs le produit de l'emprunt à réaliser pour lesdits travaux.

Au Chapitre 904 est prévue une dépense de 350.000 Francs pour aménager une première tranche du nouveau cimetière de La Jaguère. La dépense est couverte par un emprunt d'égale somme.

Monsieur LOUET, Adjoint, fait remarquer qu'il n'est pas sûr que l'Administration puisse réaliser ce prêt de 350.000 Francs à long terme, du fait que les travaux ne sont pas inscrits au V<sup>o</sup> Plan, et que par ailleurs le Préfet n'a pas encore autorisé les travaux au titre du programme complémentaire.

Par contre, il rappelle l'urgence de cette première tranche de travaux encore à réaliser en 1967.

Monsieur BOUTIN, Adjoint, est également d'accord pour que ces travaux soient entrepris rapidement. C'est d'ailleurs l'avis unanime de la Commission des Travaux.

Aussi, Monsieur LOUET propose d'inscrire une somme de 100.000 Francs au titre de l'auto-financement, et de ramener à 250.000 Francs le produit de l'emprunt.

Le Maire demande de surseoir à cette proposition afin de lui permettre de faire une nouvelle démarche auprès du nouveau Préfet en compagnie du Secrétaire Général, afin d'obtenir, si possible, le feu vert pour démarrer une première partie des travaux dès 1967.

Le Secrétaire Général est chargé de prendre rapidement contact avec Monsieur VIE, nouveau Préfet, et de lui demander un rendez-vous pour le Maire et le Secrétaire Général.

Au Conseil Municipal, le Maire rendra compte des résultats des démarches faites, et si les résultats ne sont pas satisfaisants, on réexaminera le

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 4

.../...

problème de l'auto-financement.

Après explications données par-ci par-là, l'ensemble des Recettes et des Dépenses est finalement adopté par l'ensemble de la Commission.

Au Chapitre 940, le crédit pour fêtes et cérémonies a été porté à 16.000 Francs.

Le Secrétaire Général fait alors savoir le désir exprimé par la Conférence des Adjointes, c'est-à-dire de voir les frais de collation prise par les Conseillers lors des séances du Conseil Municipal mis à la charge du Budget Communal.

Il semble que l'ensemble des Conseillers soit d'accord avec la prise en charge de cette dépense par le Budget communal, à l'exception de Monsieur SAVARIAU qui s'abstient.

Attribution d'une Subvention de 4.000 Francs à la Maison des Jeunes.

Monsieur COUTANT fait remarquer que le Budget ne prévoit pas de subvention pour la Maison des Jeunes.

Monsieur LOUET, Adjoint, répond que cette demande vient seulement d'arriver en Mairie, et que la Conférence des Adjointes en a délibéré une première fois le Vendredi 3 Février.

D'autre part, la Maison des Jeunes ne fonctionnera pratiquement que d'ici quelques mois.

Monsieur COUTANT fait alors savoir que la Maison des Jeunes a déjà fait diverses dépenses grâce à des avances consenties par des Amicales, mais qu'il serait utile à ce qu'elle reçoive rapidement la subvention communale.

La subvention demandée pour l'Exercice 1967 a été fort limitée et arrêtée à la somme de 3.000 Frs.

Monsieur SAVARIAU pense que du fait que la Ville a pris la décision de construire cette Maison des Jeunes, qu'elle y a consacré une somme assez importante pour cette réalisation, il faut également assurer son bon fonctionnement.

.../...





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 5

.../...

Le Maire est du même avis et propose de voter, pour l'année 1967, une somme de 4.000 francs.



La Commission, unanime, ratifie cette proposition. Ensuite, il y a unanimité pour approuver le Budget.

La Section d'Investissement s'équilibre; en Recettes et en Dépenses, à la somme de 8.878.275 F.84, et la section de Fonctionnement présente une Dépense totale de : 7.910.681 F.62, nécessitant le vote d'environ 93.321 centimes additionnels pour couvrir le déficit de 2.855.947 F.78.

D'autre part, le Budget de Fonctionnement verra ses dépenses augmentées, d'une part, d'une subvention de 1.500 F. pour l'Association des Papillons Blancs, et, d'autre part, d'une subvention de 4.000 F. pour la Maison des Jeunes.

En conséquence, on soumettra au Conseil Municipal une augmentation du Budget de Fonctionnement de : 5.500 Francs, avec, également, une augmentation des centimes pour couvrir cette dépense complémentaire.

Le Conseil en délibère.

Monsieur MARCHAIS fait remarquer qu'aucun crédit n'est prévu au Budget pour la construction de la route devant desservir le futur Stade, ainsi que la route d'accès au futur cimetière de La Jaguère.

Enfin, il précise qu'à la Conférence d'Adjoint du Vendredi 17 Février, il a été chargé de prendre contact avec Monsieur DANILO pour connaître les dépenses à prévoir pour ces trois ordres de travaux.

D'après Monsieur DANILO, il faudrait environ 200.000 Francs pour la nouvelle route desservant le Stade Municipal, 200.000 Francs pour la route d'accès au futur cimetière, ainsi que 130.000 Francs pour la remise en état de la Place du Marché.

Le Maire fait remarquer que les propositions sont une chose, mais que le vote de ces dépenses par imputation sur le budget de fonctionnement augmenterait très fortement les centimes additionnels.

De plus, il estime le chiffre de 130.000 Frs trop élevé en ce qui concerne la réfection de la place

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 6 -

.../...

du marché de Pont-Rousseau.

Quoi qu'il en soit, ces trois propositions seront reprises en fin de discussion du budget.

Monsieur DAVID demande alors comment l'on financera l'achat des terrains décidé par la Commission des Travaux et Finances, et sis dans le secteur des Poyaux. Le Maire répond que dans son esprit et pour ne pas trop grever le budget communal, ces dépenses seront financées, soit totalement, soit partiellement, par les fonds libres.

Monsieur MARCHAIS, Adjoint, insiste alors pour que rapidement l'Administration fasse les démarches pour obtenir la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de ces terrains, car il y a urgence à les acquérir pour pouvoir les aménager sommairement comme terrain de sports provisoire.

Monsieur LOUET rappelle ses propositions faites en Commission, et concernant le financement d'une première tranche d'aménagement du troisième cimetière, c'est-à-dire : inscription d'un crédit de 350.000 Francs

Monsieur PLANCHER, Maire, donne alors connaissance du résultat de ses démarches faites auprès de Monsieur VIE, nouveau Préfet, en compagnie de Monsieur HAL, Secrétaire Général. Il y a encore quelques chances pour qu'une première tranche de travaux soit agréée par Monsieur le Préfet sur l'Exercice 1967. A défaut, nous serons, en tout état de cause, agréés en 1968. Toutefois, le Préfet ne s'opposera pas à un démarrage des travaux en 1967, et il admettra ensuite la totalité des travaux pour être agréée et pour obtenir les emprunts nécessaires.

Enfin, l'Administration Municipale fera des démarches auprès de la Caisse d'Epargne de NANTES pour obtenir un premier prêt à court terme sur les fonds propres de cet établissement.

De plus, le Maire attire à nouveau l'attention des Conseillers sur les importantes dépenses supplémentaires que la Ville de REZE va être obligée d'engager au moment de la réalisation de la voirie rapide

.../...





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

NANTES - ST-NAZAIRE, et tout particulièrement l'aménagement de la R.N. 23 NANTES-PORNIC.



Il se peut que dans les années à venir, les communes soient obligées de doubler le nombre de leurs centimes. C'est pourquoi, et pour l'année 1967, le Maire conseille de limiter les dépenses à financer sur le budget de Fonctionnement dans toute la mesure du possible.

Monsieur LOUET, Adjoint, estime que le début des travaux du cimetière est indispensable; il souhaite que la Ville obtienne un premier prêt de la Caisse d'Epargne, et qu'encore en 1967, on passe à l'exécution d'une première phase de travaux.

Monsieur DAVID demande divers renseignements concernant des dépenses inscrites au Budget de Fonctionnement.

Le Maire rappelle que le Secrétaire Général s'était tenu à la disposition de Messieurs les Conseillers non membres de la Commission des Finances, et il regrette que Monsieur DAVID n'ait pas utilisé cette faculté pour obtenir tous éclaircissements, et ainsi éviter une discussion lente et des explications fastidieuses.

Monsieur DAVID répond que le Mardi 7 Février, il avait été obligé de s'absenter pour des affaires personnelles, et qu'ainsi, il ne lui a pas été possible de venir consulter le Secrétaire Général.

Aussi, il pose différentes questions auxquelles le Maire et le Secrétaire Général donnent les réponses nécessaires.

D'autre part, une controverse s'est également engagée entre Monsieur DAVID et Monsieur PLANCHER, Maire, en ce qui concerne, d'une part, une décision prise par le Bureau d'Aide Sociale pour une sortie des anciens, et, d'autre part, pour l'aide à apporter aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les cantines scolaires.

Finalement, il y a eu compréhension et accord entre les deux.

Madame DUGUE demande à son tour si les services communaux ont prévu la viabilité à réaliser

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

devant desservir le futur C.E.S. de La Petite-Lande.

Le Maire répond affirmativement, en précisant que ces travaux seront pris sur le budget de la Voirie, mais seulement exécutés après construction du C.E.S.

La discussion étant terminée, le Maire propose d'adopter le budget tel qu'il a été accepté par la Commission des Finances, mais en ajoutant, d'une part, à la section d'Investissement les Recettes et Dépenses suivantes :

- aménagement route du futur stade :.... 200.000 Frs.
- aménagement route pour futur troisième cimetière ..... 200.000 Frs.
- remise en état de la place du marché de Pont-Rousseau ..... 80.000 Frs.

D'autre part, la section de Fonctionnement verra son chapitre "Dépenses" augmenté de 5.500 Francs.

Après vote, il y a unanimité pour adopter le Budget primitif de la Ville de REZE - Exercice 1967 -, avec les modifications ci-dessus.

En conséquence, la section d'Investissement s'équilibrera, en Recettes et en Dépenses, à la somme de : ..... 9.358.275 F.84,  
et la section de Fonctionnement verra sa dépense totale portée à : ..... 7.916.181 F.62.

Comme les Recettes prévues sont inchangées, elles restent fixées à : ..... 5.054.733 F.84,  
et le déficit total s'élèvera à 2.861.447 F.78, ce qui implique le vote d'environ 93.510 centimes additionnels.

ACHAT D'UN CAMION 3 TONNES 1/2, MARQUE RENAULT, POUR ETRE MIS A LA DISPOSITION DE Monsieur DANILLO, INGENIEUR T.P.E., ET DEVANT ASSURER QUOTIDIENNEMENT LES TRANSPORTS POUR LA VOIRIE COMMUNALE.-  
CREATION D'UN EMPLOI DE CHAUFFEUR POUR CONDUIRE LEDIT  
.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

CAMION.

La Conférence des Adjoint<sup>s</sup>, dans sa séance du Vendredi 27 Janvier 1967, a examiné le projet du Budget de la Voirie communale présenté par Monsieur DANILO et visé par Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

En Recettes, la taxe de voirie est portée à : 616.600 Francs, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Cette Recette est reportée en Dépenses pour :

- d'une part, la rémunération des O.D.V.P.;
- d'autre part, l'entretien des chemins, et tout particulièrement les frais de transport.

C'est ainsi que la Conférence des Adjoint<sup>s</sup>, en présence de Monsieur DANILO, a constaté qu'un crédit de 90.000 Francs a été prévu uniquement pour les frais de transport à payer aux transporteurs particuliers, mettant leurs véhicules à la disposition du service des Ponts-et-Chaussées, et concernant des transports d'intérêt communal.

Dans un rapport du 23 Décembre 1966, Monsieur DANILO avait attiré l'attention de la Municipalité sur l'importance de ces frais de transport, et avait suggéré d'acquérir un camion de 3 Tonnes 1/2 marque "Renault", ce qui, ajouté au camion des Ponts-et-Chaussées mis à mi-temps à notre disposition, permettrait d'assurer la presque totalité des transports.

La Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable pour acquérir un camion 3 Tonnes 1/2, marque "Renault" fonctionnant au gas-oil, valant environ 28.000 Francs, et pour la création d'un poste de chauffeur, dépense estimée 14.000 Francs, pour l'achat du combustible, estimé à 2.500 Francs, et pour entretien et assurance estimés à 1.500 Francs, ce qui représente une dépense totale de 46.000 Francs.

Pratiquement, le Budget proposé par les Ponts-et  
.../...



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

Chaussées ne sera pas modifié, mais la dépense totale de 46.000 Francs sera prise sur les crédits prévus pour frais de transport, et formant un total de 90.000 Francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat du camion de 3 T.1/2, la création d'un emploi de chauffeur, et il donne autorisation à l'Administration d'acheter le combustible nécessaire et de prévoir l'entretien et l'assurance du véhicule.

## II.- VOTE DU BUDGET DE LA VOIRIE.- EXERCICE 1967.

Ce Budget présente en Recettes une somme de : 616.600 Francs, correspondant à la taxe de voirie, déjà inscrit dans le budget communal, et payé par les centimes additionnels.

En Dépenses, ce crédit est utilisé pour, d'une part, les fournitures de voirie, l'entretien des voies communales, et la rémunération du personnel. Les frais de transport, au total 90.000 Francs, supporteront les dépenses d'acquisition d'un camion 3 Tonnes 5, avec toutes les autres suggestions.

Il y a aussi unanimité pour adopter le Budget de la Voirie s'équilibrant, en Recettes et en Dépenses, à la somme de : 616.600 Francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce Budget s'équilibrant, en Recettes et en Dépenses, à la somme de : 616.600 Francs.

## III.- VOTE DU BUDGET DU BUREAU D'AIDE SOCIALE.- EXERCICE 1967.

Ce projet s'équilibre, en Recettes et en Dépenses, à la somme de : 139.740 Francs.

Le plus gros de sa Recette, c'est-à-dire 90.500 Francs, est constitué par la subvention communale.

La Commission, après avoir pris connaissance

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 11 -



.../...

des Recettes et des Dépenses proposées, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ce Budget s'équilibrant en Recettes et en Dépenses, à la somme de 139.740 Frs.

La Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale, dans sa séance du 17 Février 1967 a, à l'unanimité, donné un avis favorable pour adopter le Budget présenté par l'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce Budget, s'équilibrant en Recettes et en Dépenses à la somme de : 139.740 Francs.

A la demande de Madame DUGUE, Conseillère, un exemplaire du Budget du Bureau d'Aide Sociale sera adressé à chaque membre du Conseil Municipal faisant partie de la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Enfin, bonne note est prise pour que l'année prochaine, les représentants du Conseil Municipal au Bureau d'Aide Sociale soient convoqués à la Commission des Finances quand le Budget du Bureau d'Aide Sociale sera examiné.

ACHAT D'UNE VOITURE-AUTO 3 CV. CITROEN, TYPE BREAK, POUR LES BESOINS ADMINISTRATIFS.

Lors de la Commission des Travaux et des Finances ayant siégé le 4 Janvier 1967, il y a eu unanimité pour autoriser l'Administration à acheter une 3 CV Citroën - type break -, pour les besoins administratifs

En effet, avec des fonds libres provenant d'un reversement de la Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds National de Compensation des Allocations Familiales), cet achat est possible.

C'est en effet un crédit de 7.851 Francs qui nous a été ainsi alloué; il sera reporté au Budget Additionnel 1967.

D'autre part, à ce qu'il paraît, une camionnette CITROEN 3 CV coûte environ 7.800 Francs. Nous insistons donc auprès du Conseil Municipal pour qu'il ratifie l'achat de ce véhicule qui restera à la disposition des services administratifs (Secrétariat Général), afin de pouvoir transporter rapidement des mar-

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

chandises dans les bâtiments communaux, des fournitures dans les écoles, des documents administratifs aussi bien à la Direction du Cadastre qu'à la Préfecture, et à la livraison des imprimés préfectoraux, etc....

Une fois ce véhicule acheté, nous mettrons totalement à la disposition du Service Technique notre camionnette Citroën 3 CV.

Enfin cette Citroën, type break, peut également nous permettre de transporter des personnes; il arrive que des réunions, aussi bien du Bureau d'Aide Sociale que des répartiteurs, aient lieu en Mairie. Nous sommes dans l'obligation d'aller chercher et de reconduire les membres de ces diverses commissions, même quand la voiture 404 est déjà en service par ailleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'Administration à acquérir cette 3 CV. Citroën - type break -, et de la payer sur les fonds disponibles comme prévu ci-dessus.

VOEU DEMANDANT LA PRESENCE PERMANENTE EN SEMAINE,  
PLACE PIRMIL, DE MIDI A 14 HEURES ET DE 18 H.15 A  
19 H.15 D'UNE AMBULANCE DES PROMPTS-SECOURS.

Le Conseil Municipal, ému par la fréquence des accidents survenant dans le Sud de l'agglomération Nantaise - au-delà du bras de Pirmil -, aux heures de grande circulation (entre midi et 14 Heures et entre 18 H.15 et 19 H.15),

Considérant qu'il faut un certain temps plus ou moins long aux Prompts-Secours pour venir en aide aux blessés en attente sur la voie publique côté Sud de la Loire, et cela, malgré leur diligence,

Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité, émet le voeu que soit mise à l'étude par les Pouvoirs Publics la présence permanente en semaine, Place Pirmil, de 12 H. à 14 H., et de 18 H.15 à 19 H.15 d'une ambulance des Prompts-Se-

.../...





# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...



cours reliée par radio à la caserne des Pompiers  
NANTES;

- Estime que cette mesure pourrait, dans la majorité des cas, apporter une solution rapide et efficace au transport des accidentés vers des établissements de soins.

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, la séance est levée à 20 H.45.

Le Secrétaire Administratif

S.: J. HAM

LE SECRETAIRE DU CONSEIL

S.: CORBIER

*[Handwritten signatures and initials, including names like Leves, Beggs, Hovis, Leroux, and others, some crossed out with large diagonal lines.]*